

RÉUNION DU 18 MARS 2022

Le Conseil Municipal de la commune de JOUY, dûment convoqué le 11/03/2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Nadia LEITUGA, Maire.

Étaient présents : Monsieur Gilles CARIOU, Monsieur Yves GRIBOT, Madame Alice LIMA, Monsieur Jérémie SIBOUT, Monsieur Éric GOIS, Monsieur Patrice PICARD, Monsieur Christophe COURSON, Monsieur Jacques PROVOST, Monsieur Denis RODRIGUEZ, Madame Laure RAVEREAU, Monsieur Éric MARTINY, Madame Maria VEIGA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Pascal GRASSIN, Monsieur Jean-Julien BEAU

Monsieur Jérémie SIBOUT a été désigné comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

- 1- Approbation du compte de gestion 2021 de la commune
- 2- Vote du compte administratif 2021 du budget de la commune qui présente un excédent en fonctionnement de 461 935,83 € et un excédent en investissement de 955 116,55 € avec des restes à réaliser en dépenses de 52 182,00 € et aucun reste à réaliser en recettes.
- 3- Budget commune, affectation du résultat de l'année 2021

La totalité de l'excédent 2021 de la section de fonctionnement, soit 461 935,83 € sera affectée au compte 002 du budget primitif 2022 L'excédent 2021 de la section d'investissement soit 955 116,55 € sera affecté en totalité au compte 001 du budget 2022.

- 4- Taux d'imposition des taxes directes locales 2022 – Le Conseil Municipal ne vote aucune augmentation des taux pour 2022 soit pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,12 % (incluant le taux départemental 2020 de 21,84 %) et taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,37 %

- 5- Détail des subventions du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- Association UNA du Canton de Chéroy : 150,00 €
- Amicale des Donneurs de Sang : 50,00 €,
- Club Rural du 3^{ème} Âge de Montacher Villegardin : 650,00 €
- Football Club Rural du Gâtinais en Bourgogne : 500,00 €
- Les Restaurants du Cœur : 100,00 €
- MFR du Sénonais : 68,00 €
- Résidence du Bois Joli de Saint-Valérien : 100,00 €
- GIDON du Gâtinais : 50,00 €
- Croix-Rouge : 100,00 €

- 6- Vote du budget primitif 2022 de la commune

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 991 917,00 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 993 388,00 €

- 7- Approbation du compte de gestion 2021 du service assainissement

- 8- Vote du compte administratif 2021 service assainissement qui présente un excédent en fonctionnement de 57 582,77 € et un excédent en investissement de 70 601,35 € avec des restes à réaliser en dépenses de 5 820,54 €

- 9- Budget assainissement, affectation du résultat de l'année 2021

L'excédent du solde de la section de fonctionnement, soit 57 582,77 € sera affecté au compte 002 du budget 2022. L'excédent du solde de la section d'investissement soit 70 601,35 € sera affecté au compte 001 du budget 2022.

- 10- Vote du budget primitif 2022 du service assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 84 858 €.

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 89 038,07 €.

- 11- La convention financière avec le SDEY, pour le projet de rénovation globale de l'éclairage public avec télégestion, est acceptée par le Conseil. La 1^{ère} partie de ce projet consiste en une étude réalisée par le Syndicat sur l'ensemble de l'éclairage public communal, et si cette étude est validée, les travaux pourront être réalisés sur l'année 2023.

- 12- La société H.I.S. (Hélicoptère Ingénierie Système) a proposé à la commune de Jouy l'installation d'un boîtier connecté sur le stade au profit des moyens de secours hélicoptéré. Le stade de Jouy est adapté pour permettre à un hélicoptère de se poser et de décoller de jour comme de nuit. La société H.I.S se propose

de doter ce terrain de la solution connectée E-BOO pour l'éclairage automatique la nuit. Le coût d'installation du coffret sécurisé et de supervision est à la charge de la collectivité, à savoir 2 950,00 € HT et un coût d'abonnement (avec un engagement de 5 ans) et de maintenance de 300,00 € HT par an. Le fonctionnement du dispositif est sous l'entière responsabilité du SAMU et de la Société H.I.S. Le Conseil Municipal donne un accord unanime à cette proposition commerciale.

QUESTIONS DIVERSES

1. Plusieurs comptes rendus sont faits sur l'avancée des travaux dans différents domaines :
 - La rénovation de l'école élémentaire : le dossier de maîtrise d'œuvre est à l'étude par l'ATD ; une demande de RDV a été envoyée à l'Agence sur ce projet ainsi que sur la réfection des trottoirs.
 - La peinture de la salle des fêtes – restaurant scolaire est terminée. Le changement des stores et du rideau de la scène est envisagé
 - Le plancher du local communal a été réalisé : la transformation de cet espace de stockage utilisé par l'école a été appréciée par les membres du conseil d'école
 - Concernant la fuite d'eau du vestiaire, les canalisations d'alimentation ont été trouvées et dégagées ; un technicien Véolia peut maintenant intervenir pour localiser précisément cette fuite.
 - La boîte à livres a été installée dans le château d'eau et s'est très rapidement remplie. Une étagère supplémentaire y sera posée. L'ajout d'un banc est proposé, ainsi que des fresques sur panneaux à réaliser par les enfants de l'école.
 - Pour le projet du City Park, 2 options sont proposées au Conseil, dont la différence principale est une structure en bois ou tout en métal. Une réunion d'information et de concertation sera transmise aux jeunes de la commune.
2. Autres points
 - Sur une parcelle à l'avant du stade, la clôture en grillage détériorée sera changée sur une longueur d'environ 35 mètres.
 - Le mauvais état du pont du Dardou sur la route en direction des Blins a donné lieu à l'inscription de la commune au Programme National Ponts, dont le pilotage est confié au Cerema. Une évaluation préliminaire par le bureau d'étude Ginger sera faite dans le courant de l'année 2022.
 - Des renseignements seront demandés au SDEY pour une éventuelle installation de bornes de recharge électrique sur la commune
 - CPI – Atelier municipal : un contrat de maintenance a été validé pour le suivi d'entretien du portail et des portes sectionnelles du CPI et de l'atelier municipal.
 - Sécurité incendie : l'étude d'une DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) aux hameaux des Rétifs – Rousseaux est en cours.
 - Le projet de remplacement du CTU (Camion Toute Utilité) du CPI est à l'étude. Une proposition sera présentée à la prochaine réunion
 - Vidéo surveillance : des demandes de subvention sont en cours
 - Site Internet : la construction se poursuit, la prochaine réunion de l'équipe projet est pour le 23 avril prochain.
 - Élections présidentielles le 10 et 24 avril et législatives prévues le 12 et 19 juin 2022. Les permanences sont validées.
 - École : sortie prévue le 23 juin : participation financière de la commune.
 - Kermesse le 25 juin : distribution des livres prévue par la commune
 - Périscolaire : aménagement d'un potager par l'agent des services techniques
 - Remplacement au poste de secrétaire de mairie : entretiens en cours avec les candidats
 - Pâques 2022 : - distribution de colis aux seniors pour le 9 avril
 - « chasse aux œufs » et verre de l'amitié le 18 avril